

À L'ATTENTION  
DES DÉLÉGUÉS

SEPTEMBRE  
À DÉCEMBRE  
2018

# Note synthétique

## sur l'activité du SIEIL

POUR PRÉSENTATION À VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

(Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales)

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Un nouveau marché pour l'achat groupé d'énergies

Une nouvelle consultation a été lancée pour l'achat d'électricité et de gaz naturel pour la période 2020-2021. Les nouveaux fournisseurs seront connus durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019. Les adhérents au groupement d'achat pourront bénéficier de leur nouveau contrat d'énergie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le contrat inclura un logiciel de suivi énergétique retraçant l'historique des consommations et la facturation.

### FINANCES



#### Budget primitif 2019

Lors du Comité syndical du 11 décembre 2018, le Budget primitif 2019 a été approuvé conformément aux éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le budget de dépenses réelles se décompose comme suit :



#### Un nouveau budget pour le PCRS

Un budget annexe pour le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) a été créé. Les dépenses réelles s'élèvent à **355 200 €** pour le fonctionnement et **1 251 700 €** pour l'investissement. Elles sont en partie financées par un emprunt.

### ÉLECTRICITÉ



#### Un ajustement des taux de participation financiers pour les travaux sur les réseaux électricité

Pour permettre au SIEIL de garantir ses capacités d'investissement (après une période de 5 ans de mobilisation de ses crédits pour accompagner l'investissement de ses adhérents) et continuer d'accompagner au mieux les collectivités, les taux de participations passent de 90 % à 80 %. Cet ajustement est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'applique à tous les travaux sur les réseaux d'électricité et ceux pour l'éclairage public qui s'effectuent dans le cadre des chantiers d'électricité.

#### Une reconduction du taux de participation pour les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications

Le comité syndical a approuvé la reconduction d'une participation à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications, dans le cadre des dissimulations de ces réseaux. Cette participation s'applique uniquement lorsque les travaux se font de façon coordonnée avec un chantier de dissimulation, renforcement ou sécurisation du réseau électrique avec le SIEIL.



## De nouvelles communes adhérentes

La communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire a transféré sa compétence éclairage public au 23 octobre 2018. Au 1<sup>er</sup> novembre 2018, 171 communes avaient confié la gestion de leur parc d'éclairage public au SIEIL. Cela représente 40 509 points lumineux sur le département.

## Évolution des adhésions à la compétence éclairage public

Les cotisations statutaires pour l'adhésion à la compétence éclairage public ont été réajustées en 2019 afin de s'adapter à l'évolution du service Eclairage Public qui développe ses prestations en faveur de ses adhérents et permet de géolocaliser les réseaux en classe A afin de répondre aux DT-DICT et à la réglementation, de gérer les dépannages en temps limité et de prendre en charge une partie des travaux neufs.

### Prix de la cotisation :

- **Pour les communes :** de 0,40 € HT net à 0,80 € HT net ;
- **Pour les EPCI :** de 0,05 € HT net à 0,20 € HT net sur leurs réseaux intra-communautaires.

## Évolution des règles de participation pour les travaux neufs d'éclairage public des communes non-adhérentes

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la participation financière du SIEIL sur tous les travaux neufs d'éclairage public évolue :

- De 50 % à 40 % pour les travaux de dissimulation et renouvellement ;
- De 30 % à 20 % pour extensions.

Cette adaptation s'inscrit elle aussi après plusieurs années de fort investissement dans une volonté de maîtriser les capacités d'investissement du SIEIL pour l'ensemble des adhérents.

## Lancement d'un nouveau marché pour la maintenance des installations d'éclairage public

Une consultation pour la maintenance des installations d'éclairage public sera lancée au cours du deuxième semestre 2019. Le nouveau marché sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La procédure d'appel d'offres ouvert sera lancée pour une durée ferme de 4 ans.

## DIVERS

### Les prochaines réunions

<b>13 juin 2019</b> Comité syndical (9h30)	<b>8 octobre 2019</b> Débat d'orientation budgétaire (14h30), Comité syndical (15h30)	<b>10 décembre 2019</b> Comité syndical (9h30)
--	---	--

## SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

### Une nouvelle tarification pour le PCRS

Les communes d'Indre-et-Loire peuvent maintenant établir des fonds de plan précis de leur territoire grâce aux services PCRS du SIEIL. Trois niveaux de détails de plan sont proposés aux collectivités, opérateurs de service public et aux entreprises privées. Une tarification a été établie et est disponible sur le site internet du SIEIL (rubrique PUBLICATIONS / Comité Syndical / Comité de Décembre 2018). Toutes les informations ont été transmises par courrier aux adhérents, vous pouvez demander la plaquette PCRS au service communication du SIEIL.

## GAZ



### De nouvelles communes adhérentes

Les communes de Monnaie, la Ville-aux-Dames et Veretz ont transféré leur compétence gaz au SIEIL. Au 31 décembre 2018, 107 communes avaient transféré leur compétence gaz au SIEIL.

### Extensions de réseau

Le Comité a approuvé le versement de subventions d'équilibre par le SIEIL et les communes pour l'extension et la création de réseaux sur les communes d'Azay-le-Rideau, La Celle-Saint-Avant, Manthelan, Rouziers-de-Touraine, Saint-Antoine-du-Rocher, Sonzay et Yzeures-sur-Creuse.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ [comm@sieil37.fr](mailto:comm@sieil37.fr) / 🌐 [www.sieil37.fr](http://www.sieil37.fr)

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.